

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

## RESULTATS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2025

**Marseille, le 23 mai 2025, 7H00 CEST**

Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH ; Nasdaq : IPHA) (« **Innate** » ou la « **Société** ») annonce les résultats du vote des actionnaires à l'Assemblée générale mixte qui s'est tenue à Marseille le 22 mai 2025. Toutes les résolutions ont été votées.

114 votes ont été enregistrés sur un total de 43 447 237 actions donnant droit à 43 535 215 droits de vote, soit un quorum de 47,14 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a notamment approuvé la transformation de la structure de la gouvernance de Société de société anonyme à directoire et conseil de surveillance à société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux résolutions adoptées, le conseil d'administration est désormais composé de :

- Madame Irina Staatz Granzer ;
- Monsieur Jonathan Dickinson ;
- Madame Véronique Chabernaud ;
- Madame Pascale Boissel ;
- Madame Sally Bennett ;
- Monsieur Christian Itin ;
- Monsieur Marty J. Duvall ; et
- Bpifrance Participations, represented by Mr. Olivier Martinez

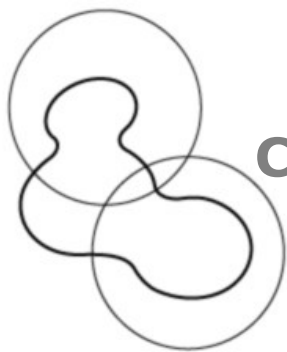
Le conseil d'administration a ensuite décidé, le 22 mai 2025 à la suite de l'assemblée générale, de séparer les fonctions de Président et directeur général et a nommé Madame Irina Staatz Granz en tant que Présidente du Conseil d'administration et Monsieur Jonathan Dickinson en tant que Directeur général.

*"Cette évolution marque une nouvelle étape structurante pour Innate Pharma. Elle reflète notre volonté d'adopter une gouvernance alignée sur les standards internationaux, tout en poursuivant notre engagement envers la création de valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes", déclare **Irina Staatz Granzer, Présidente du Conseil d'Administration.***

Les résolutions, le résultat du scrutin par résolution, les documents relatifs à l'Assemblée générale mixte ainsi que le replay de la séance seront disponibles dans la section [Documentation de l'Assemblée générale 2025](#) sur le site internet de la Société.

### À propos d'Innate Pharma :

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologies au stade clinique qui développe des traitements d'immunothérapies contre le cancer. Son approche innovante vise à tirer avantage du système immunitaire inné par le biais de trois approches thérapeutiques : les NK Cell



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

---

Engagers issus de sa plateforme propriétaire ANKET® (Antibody-based **NK** cell Engager Therapeutics), les conjugués anticorps-médicaments (ADC) et les anticorps monoclonaux.

Le portefeuille d'Innate comprend notamment des NK Cell Engagers multi-spécifiques issus de sa plateforme ANKET® et pouvant cibler différents types de cancers ainsi qu'IPH4502, un conjugué anticorps-médicament différencié en développement dans les tumeurs solides. De plus lacutamab, un anticorps anti-KIR3DL2 est développé dans des formes avancées de lymphomes T cutanés T et de lymphomes T périphériques, et l'anticorps anti-NKG2A monalizumab est développé avec AstraZeneca dans le cancer du poumon non à petites cellules.

Afin d'accélérer l'innovation, la recherche et le développement de traitements au bénéfice des patients, Innate Pharma est un partenaire de confiance pour des sociétés biopharmaceutiques leaders telles que Sanofi et AstraZeneca, ainsi que pour les institutions de recherche de premier plan.

Basée à Marseille, avec une filiale à Rockville (Maryland, Etats-Unis), Innate Pharma est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur le Nasdaq aux Etats-Unis.

Retrouvez Innate Pharma sur [www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com) et suivez nos actualités sur [LinkedIn](#) et sur [X](#).

## Informations pratiques :

<b>Code ISIN</b>	FR0010331421
<b>Code mnémonique</b>	Euronext : IPH Nasdaq : IPHA
<b>LEI</b>	9695002Y8420ZB8HJE29

## Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles visées par les lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment le Private Securities Litigation Reform Act de 1995. L'emploi de certains termes, notamment « anticiper », « croire », « potentiel », « estimer », « s'attendre à » et « sera » et leur contraire ainsi que d'autres expressions semblables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, la dépendance de la Société à l'égard de tiers pour la fabrication de ses produits candidats, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**innate** pharma

---

Pharma ([www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel sur « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les documents et rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société. Les références au site internet de la Société et au site internet de l'AMF sont incluses à titre d'information uniquement et le contenu de ces sites, ou auquel il est possible d'accéder par leur intermédiaire, n'est pas incorporé par référence dans le présent communiqué de presse et n'en constitue pas une partie intégrante.

Compte tenu des incertitudes significatives liées à ces déclarations prospectives, vous ne devez pas considérer ces déclarations comme une déclaration ou une garantie de la part de la Société ou de toute autre personne que la Société atteindra ses objectifs et ses plans dans un délai donné ou même qu'elle les atteindra. La Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Innate Pharma dans un quelconque pays.

**Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :**

**Relations investisseurs et Médias**

**Innate Pharma**

Henry Wheeler

Tel.: +33 (0)4 84 90 32 88

[henry.wheeler@innate-pharma.fr](mailto:henry.wheeler@innate-pharma.fr)

**NewCap**

Arthur Rouillé

Tel. : +33 (0)1 44 71 00 15

[innate@newcap.eu](mailto:innate@newcap.eu)